

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

**Séance du 14 septembre 2015 20h45**

**Convocation :** 08/09/2015

**Affichage :** 08/09/2015

**En exercice :** 15

**Présents :** 11

**Votants :** 15

L'an deux mil quinze, le quatorze septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez, Szmiedt,  
Messieurs Baron, Broegg, Champagne, Gélineau, Lemaire, Lemaistre, Mauduit,  
Tiret

Absents excusés : Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Champagne,  
Madame Barnabon ayant donné procuration à Madame Szmiedt,  
Madame Varvarais ayant donné procuration à Monsieur Mauduit,  
Madame Deviers ayant donné procuration à Monsieur Gélineau

Secrétaire de séance : Monsieur Mauduit

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, le quorum étant atteint, Monsieur Champagne, maire, déclare le conseil municipal ouvert.

Approbation du précédent conseil municipal. Le précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération et d'en supprimer une seconde.

-ADAP.

-Virements de crédit.

A l'unanimité les membres du conseil autorisent cet ajout et ce retrait

Madame Szmiedt, 1<sup>er</sup> adjointe, demande à Monsieur Champagne l'autorisation de prendre la parole.

Après accord de celui-ci, Madame Szmiedt demande, suite à un mail envoyé par Monsieur Champagne, maire, à tous les conseillers municipaux concernant le retrait des délégations à Madame Barnabon, 3<sup>ème</sup> adjointe, à ce que le conseil municipal se déroule à huis clos.

Avec 3 pour et 8 contre, le conseil municipal a lieu en séance publique à la majorité des membres présents.

### Rapport des commissions

#### **Communication-information :**

Monsieur Broegg a reçu un devis pour le site de la commune, il en attend 2 autres.

Après la réunion de la commission bulletin, la semaine dernière, le prochain bulletin municipal devrait paraître fin octobre début novembre.

Monsieur Broegg demande aux conseillers de prendre des photos lors de la réalisation de travaux pour illustrer bulletin.

Madame Aubé doit contacter toutes les associations de la commune pour recueillir leurs informations.

**Port de l'Ilon :**

Monsieur Gélinau informe des travaux de démantèlement des passerelles, elles sont démontées au 2/3. Des mouvements ont eu lieu sur le Port concernant 4 bateaux sur le départ. Une solution temporaire a été trouvée pour le bon déroulement des travaux avec Sodeport. On déplore un éboulement de berge et un morceau de passerelle tombée à l'eau.

**Vie des aînés :**

Madame Deprez signale une grande fatigue chez les anciens de notre commune due aux chaleurs de l'été.

**Animations-sport-culture :**

Monsieur Lemaire donne la liste des diverses manifestations.

A la salle polyvalente s'est tenu le salon « Saveurs et Habitat » du 12 au 13-09/15, 1<sup>ère</sup> manifestation de ce genre qui a rencontré un vif succès.

Avec la présence de plusieurs exposants :

Fenêtres, portails-clôtures, plomberie, chauffage, alarme, vins, spiritueux, fromages et traiteur avec la participation du Bon Docteur.

Le véhicule des « Sœurs Gazelles » inscrit au Rallye des Gazelles était exposé.

Ce dimanche l'Association des Pêcheurs de l'Ilon organisait son concours de pêche annuel, sous la pluie agrémenté d'un repas.

Le dimanche 06 septembre la brocante a eu lieu avec son habituel succès. Les emplacements pour les exposants étaient complets, très bonne fréquentation du public.

Concernant les lieux sportifs, les travaux du tennis derrière le stade se déroulent bien, ils ont commencé par une mise à plat du terrain.

Des dégradations ont eu lieu au stade sur les plaques de récupération des eaux pluviales.

**Urbanisme :**

Madame Szmiedt fera la liste des DP, PC et déclaration de travaux lors du prochain conseil municipal.

Un courrier a été envoyé aux administrés ayant effectués des travaux sans autorisation afin d'établir une régularisation.

Elle informe des travaux d'accessibilité pour lesquelles une délibération est à l'ordre du jour.

Le dossier sur le devenir de l'école de Sandrancourt est à l'étude.

Pour les liaisons douces le dossier suit son cours.

Suite à la réunion urbanisme divers chantiers sont évoqués :

**Opievoy :**

Démarrage des travaux prévu début octobre 2015. Avec une autorisation de dépose d'une benne à gravats (1 semaine environ) à l'entrée du village. Une seconde autorisation de dépose d'un bungalow de chantier + divers matériaux (2 mois environ) sur une des 2 places au bout de l'ancienne RD147.

Dossier sécurité/bibliothèque –ludothèque :

Une délibération est à l'ordre du jour. Les travaux doivent commencer mi-octobre.

Dossier trottoirs rue R. Lescène/ Route de Sandrancourt :

Démarrage des travaux mi-octobre (pendant les vacances scolaires). Les demandes de subventions sont faites nous attendons les réponses du ministère pour les réserves parlementaires.

Parking salle polyvalente :

Démarrage semaine 43 avec peut être un petit décalage pour ne pas effectuer tous les travaux durant la même période.

Les travaux d'enfouissement des réseaux à Sandrancourt :

Monsieur Champagne est allé à une réunion ce jour à la CAMY pour étudier les possibilités de regrouper certains travaux d'enfouissement et les travaux pour l'assainissement. Les entreprises étudient des propositions.

PLU :

Madame Szmiedt dresse un compte rendu de la réunion d'aujourd'hui avec le groupe de travail et le cabinet Genin.

**Environnement :**

Monsieur Lemaistre informe de l'avancement des sentiers du patrimoine.

Les panneaux sont installés mais quelques-uns sont à changer car ils sont arrivés abimés.

Le PNR se charge du remplacement.

Quelques chemins sont à rouvrir (à voir avec les agents techniques).

Il serait bien de prévoir une inauguration.

**Scolaire :**

La préparation et la mise en place de l'école pour l'arrivée de la 5<sup>ème</sup> classe s'est faite courant juillet et août.

Un nettoyage complet des sols de l'école a été réalisé pendant l'été, des jeux de cour ont été dessinés au sol à la peinture et un aménagement avec des paniers de basket pour la rentrée de septembre a été réalisé sur les cours des classes de maternelles et d'élémentaires.

L'effectif de rentrée est de 106 élèves et 3 nouveaux enseignants sont arrivés à l'école pour l'année 2015/2016.

Madame Bouvier directrice est partie dans la semaine qui a suivi la rentrée et l'enseignante de la nouvelle classe de maternelle a pris la direction de l'Ecole des Garennes.

**Ordre du Jour****1. Projet TTME (Convention de gestion pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales :**

Monsieur Champagne présente la convention de gestion pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales entre la SNCF mobilités proximités-Direction Transilien, la Commune de St Martin la Garenne et le Parc Naturel Régionale du Vexin Français.

Dans cette convention pour le maintien de l'Orobanche pourprée, espèce protégée en Ile de France et concernant la parcelle cadastrée An°4825 située sur la commune de St Martin la Garenne sont précisés le plan de gestion et suivis scientifiques, les modalités de gestion écologique de la parcelle, les mesures de protection, les amendements et entretien phytosanitaire, les pratiques proscrites et autorisées.

La commune recevra une indemnité forfaitaire et globale de 135 000€ H.T avec en contrepartie de faire réaliser la gestion et le suivi écologique par des prestataires spécialisés.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

## **2. Virements de crédits :**

Après vérification du budget et des virements de crédit précédents, il apparait qu'il n'est pas utile d'effectuer de virements de crédit à ce jour.

La délibération est supprimée de l'ordre du jour.

## **3. Non valeurs :**

La trésorerie de Limay nous fait parvenir un listing des sommes impayées sur les années antérieures.

Ces montants font références à des factures de cantine, d'eau ou de raccordement à l'assainissement.

Après recherche par la Trésorerie il apparait que quelques montants restent impayés et (ou) les administrés ayant quittés la commune et insolubles.

Le montant de ces non valeurs s'élève à 165.95€ pour la cantine et 639.36€ pour les autres pièces. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour ce montant de 639.36€ au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

**-Avant à la délibération sur la convention PEDT,** Madame Szmiedt informe le conseil municipal qu'il est difficile de signer cette convention en l'état, puisqu'il y est indiqué que Madame Barnabon est le pilote du comité de pilotage mentionné dans la convention alors qu'un mail vient d'être adressé à tous les élus par Monsieur le Maire, juste avant le conseil, nous informant de la suppression des délégations de la 3<sup>ème</sup> adjointe, Madame Barnabon.

Après échange et discussion au sein du conseil, Monsieur le maire a donné lecture de la convention.

Madame Szmiedt précise que la mise en place d'une convention permet à notre commune de bénéficier du soutien financier de l'Etat à son niveau actuel et de s'engager à proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

## **4. Convention mise en place projet éducatif (PEDT) :**

Monsieur Champagne donne lecture de la Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mise en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et /ou élémentaires de St Martin la Garenne.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **5. Convention d'occupation temporaire du domaine public :**

Monsieur Gélineau présente la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Il détail, échange et donne des précisions aux membres du conseil municipal posant des questions sur les points importants de cette convention.

Après délibération, à la demande de plusieurs conseillers il est procédé au vote pour le report de cette délibération au prochain conseil municipal (12 octobre).

Avec 8 voix pour et 7 voix contre, en tenant compte des procurations, cette délibération est remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **6. Choix entreprise travaux sécurité (bibliothèque-ludothèque) :**

Madame Szmiedt présente les 2 devis reçus pour les travaux « Sécurité bibliothèque-ludothèque ».

-Devis Colas avec détail quantitatif et estimatif ainsi que les plans pour un montant de 48 603.80€ H.T.

-Devis Lefebvre pour un montant de 31 133.00€ H.T.

Malgré une différence non négligeable, la commission propose le devis Colas, le devis est très complet et l'entreprise effectuée dans la même période d'autres travaux routier sur la commune.

Après délibération, avec une abstention, le conseil municipal, à la majorité autorise Monsieur Champagne à signer le devis de l'entreprise Colas route de Meulan 78520 Limay ainsi que tous les documents en rapport à ce dossier.

Dit que le montant est prévu au budget primitif 2015 compte 2172 opération 29.

#### **7. Enquête publique « Station épuration » :**

Monsieur Champagne informe que l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau relative à la création d'une station d'épuration au hameau de Sandrancourt à St Martin la Garenne (78) s'est tenue du 24 juillet au 12 septembre 2015 inclus et que le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne un avis favorable à cette enquête.

#### **8. Contrat photocopieur :**

Monsieur Champagne informe que dans le cadre du contrat de location pour le renouvellement du photocopieur de l'école, après réception de devis et étude, deux fournisseurs ont été retenus.

-RICOH 7/9 avenue R. Schuman 94150 Rungis

-DACTYL BURO 28 rue Vincent Chevrard 28000 Chartes.

Après étude sur les prix des copies, la maintenance et la location mensuelle il apparaît que le devis de Dactyl Buro est inférieur mais les prestations et la maintenance (important pour l'école) sont imprécises.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents la Sté RICOH est retenue, les membres du conseil autorisent Monsieur Champagne à signer ce contrat.

## 9. ADAP :

La loi La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoyait qu'à compter du 1er janvier 2015 tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) devaient être accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter cette date butoir, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).

L'ADAP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et permet ainsi de poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la Commune de St Martin la Garenne a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en réalisant tout d'abord les diagnostics des bâtiments communautaires, puis en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur une période de 3 ans, Agenda de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver et d'adopter l'Agenda d'accessibilité Programmé (ADAP) pour les E.R.P. listés dans celui-ci, et de se tenir aux travaux et planning de réalisation cités dans celui-ci,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tout financeur potentiel,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les demandes d'autorisations de travaux, attestations d'achèvement, et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement des travaux.

### Tour de table :

- Monsieur Broegg demande des précisions à Madame Szmiedt sur l'ADAP au sujet de nos différents bâtiments communaux concernés par ce projet.

Cela concerne : la salle polyvalente, l'église, l'école, la mairie, la chapelle de Sandrancourt et la bibliothèque.

Les travaux sont prévus pour un montant supérieur à 147 000€.

Monsieur le maire indique que les stationnements ne seront peut-être pas concernés car les compétences de voirie seront transférées à la Communauté Urbaine.

Monsieur Broegg précise que dans le cadre des travaux il serait bien de prendre des photos pour les articles du bulletin municipal.

-Monsieur Gélinau demande des renseignements sur les travaux du parking sur l'ancien terrain de tennis près de la salle polyvalente.  
Monsieur le maire l'informe qu'un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Lefebvre le 28/09/15 à 10h.

-Monsieur Lemaire informe que les Journées du Patrimoine et Blues sur Seine sont inscrites sur le site : [sortir-Yvelines.fr](http://sortir-Yvelines.fr)  
En réponse à une intervention du public lors du dernier conseil municipal, Monsieur Lemaire informe que le nettoyage du cimetière a été fait.  
Il indique également que l'installation du lampadaire sur le parking de la garderie va être réalisée prochainement.

-Madame Szmiedt informe que les « Emplois d'été » se sont bien déroulés.  
Les six jeunes (4 en juillet et 2 en août) ont réalisé les divers travaux prévus dont le nettoyage complet des vestiaires du stade.  
L'opération sera reconduite l'an prochain.

-Monsieur Tiret est en attente des chiffres des pilotes de commissions pour faire le point en commission budget. Il rappelle le mail envoyé aux conseillers concernant le tableau de préparation pour le budget primitif 2015.

-Monsieur Lemaistre attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les administrés disposant d'un assainissement individuel, et non raccordable à l'assainissement collectif.  
.Coût du diagnostic de l'installation actuelle, coût des travaux prévus.  
Il souhaite que soit recensés les problèmes des administrés et que des subventions soient recherchées.  
Monsieur Baron propose de créer une commission avec Monsieur Lemaistre sur ce thème.  
Monsieur le Maire valide en proposant un groupe de travail et non une commission.

Madame Szmiedt s'interroge sur le fait que ce soit des élus, concernés par ces problèmes qui s'occupent du groupe de travail au sein de la municipalité adhérente CAMY.

-Monsieur Champagne informe de la suite du projet pour la rénovation du retable de l'église.  
Une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine est en cours.

-Il informe de l'arrivée à la bibliothèque de l'agent recruté par le biais du Contrat d'Avenir subventionné.  
Il a pour tuteur Monsieur Champagne et bénéficiera des formations diplômantes de bibliothécaire.

### **Dans la salle**

- Un administré nous fait part d'une nouvelle étude de son devis pour l'assainissement collectif à Sandrancourt et du souci d'un éventuel dépassement de la date limite des délais de réponse pour la Convention.

Monsieur le maire lui répond que la commune va demander des renseignements à la CAMY sur cette date butoir.

- Sont également évoqués les récurrents problèmes de vol de câbles téléphoniques près de Sandrancourt ainsi que des nuisances nocturnes (squats) sur le parking de la place de Sandrancourt.

Monsieur le maire répond que la gendarmerie est régulièrement sensibilisée à ces problèmes.

- En réponse à la question d'un administré, Monsieur le maire précise qu'aucune subvention n'a été prévue au sujet des assainissements autonomes.
- Un administré nous fait part de camions qui font demi-tour en haut du Chemin de la Désirée créant des trous sur le chemin.  
Monsieur le maire répond que les trous ont déjà été rebouchés à plusieurs reprises et qu'un nouveau rebouchage sera étudié.
- Une pétition contre la COT, signée par 22 personnes a été distribuée aux élus et dans la salle.  
Un plaisancier évoque la différence de traitement des utilisateurs du Port de l'Ilon, qualifiée de discriminatoire, qui donne lieu à un échange de questions et réponses.

Monsieur Gélineau rappelle que chaque cas est traité individuellement en fonction de son historique et des informations portées à notre connaissance, qu'il n'y a ni discrimination, ni inégalité, ni injustice, ni passe-droit mais la stricte application du droit.

Il rappelle que la commune a traité seul ces cas de « bateaux logement » car le délégataire SODEPORTS a refusé tous les engagements antérieurs à la signature de la DSP. Il est également rappelé que la gestion d'administré n'entre pas dans le cas de gestion de bateaux de « plaisance.

Il leur rappelle également avec que la délibération sur la convention d'occupation temporaire invoquée a été ajournée suite à la demande d'informations complémentaires de la majorité des conseillers municipaux.

Clôture de la séance à 23h30